



FO QUE JE T'INFORME!

N° 319
Octobre 2026

LE TÉLÉPHONE AU VOLANT PEUT ENTRAÎNER LA SUSPENSION ADMINISTRATIVE DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans plusieurs départements, les préfets avaient déjà indiqué suspendre le permis de conduire de conducteurs tenant un téléphone portable dans leur main, sans attendre la décision d'un juge. Une instruction ministérielle invite tous les préfets à utiliser cette possibilité prévue par le Code de la route au sein de leur territoire. (...)

(publié le 8 octobre 2026)



ARGENT

AIDE POUR INSTALLER UNE POMPE À CHALEUR : COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Un nouveau dispositif permet aux propriétaires d'une maison individuelle de s'équiper d'une pompe à chaleur, sans que le coût de cette installation ne représente une augmentation de leurs dépenses mensuelles. Pour bénéficier de ce mécanisme, vos ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond. (...)

(publié le 7 octobre 2026)



NOUVELLE INDEMNITÉ DE CARBURANT : ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE ?

Le dispositif d'aide aux « grands rouleurs » est renouvelé pour les mois d'octobre, novembre et décembre, et ses modalités évoluent. La demande pourra se faire à partir du 22 octobre. (...)

(publié le 6 mai 2026)



DOCUMENTATION

LES BALKANS, FRAGMENTÉS ET CONVOITÉS

Aux portes de l'Europe, les Balkans, un carrefour d'influences. (...)

(paru le 24 septembre 2026)



LOGEMENT

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LE PAIEMENT DE LA TAXE D'HABITATION ?

Si la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023, elle est maintenue sur les résidences secondaires. (...)

(publié le 7 octobre 2026)



QU'EST-CE QUE LA TRÊVE HIVERNALE ?

La trêve hivernale est la période durant laquelle les procédures d'expulsion d'un locataire par un propriétaire sont suspendues. Elle est fixée du 1^{er} novembre 2026 au 31 mars 2027. Toutefois, la trêve hivernale ne s'applique pas dans certaines situations. (...)

(publié le 2 octobre 2026)



AGENDA

À partir du 1^{er} octobre 2026

VOITURES

De nouveaux tarifs pour les frais de fourrière. (...)



Du 15 au 20 octobre 2026

IMPÔTS LOCAUX

Paiement de la taxe foncière. (...)





FAMILLE

DONNÉES D'UN CONJOINT DÉCÉDÉ : QUELS DROITS POUR LE CONJOINT SURVIVANT ?

M. A. saisit la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), à la suite d'une plainte contre sa société d'assurance qui a utilisé les données de santé de son épouse décédée. Mais justement, après un décès, quels sont les droits du conjoint en matière de données personnelles ? (...)

(publié le 7 octobre 2026)



PEUT-ON EMPÊCHER SON ÉPOUX OU SON ÉPOUSE DE FAIRE DES DÉPENSES INCONSIDÉRÉES ?

Si votre époux ou épouse fait des dépenses inconsidérées et que vous souhaitez protéger le patrimoine de votre famille, vous pouvez agir en justice si les dépenses sont manifestement déraisonnables. Vous pouvez aussi décider de divorcer. Nous vous présentons les informations à connaître.. (...)

(publié le 10 avril 2026)



PUBLIREPORTAGE

Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾, perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Credit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vender 75000 Paris.

CE QUI CHANGE EN OCTOBRE 2026

Santé, logement, heure d'hiver... Découvrez les changements intervenant à partir de ce mois d'octobre. (...)

(publié le 29 septembre 2026)



SOCIAL - SANTÉ

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE : LE CALCUL DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES CHANGE

Un décret du 30 septembre 2026 fixe un nouveau plafond de rémunération annuelle pour le calcul des indemnités journalières en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. (...)

(publié le 8 octobre 2026)



À QUI VOUS ADRESSER POUR RÉALISER VOTRE BILAN PRÉVENTION ?

Depuis le 1^{er} octobre 2026, les masseurs-kinésithérapeutes peuvent réaliser les rendez-vous *Mon bilan prévention* au même titre que les médecins, les infirmiers, les pharmaciens ainsi que les sages-femmes. Le bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais. (...)

(publié le 5 octobre 2026)



GRIPPE ET COVID : LA NOUVELLE CAMPAGNE DE VACCINATION CONJOINTE DÉBUTE BIENTÔT

La campagne de vaccination automnale approche. Pour se protéger et protéger vos proches, vous pourrez de nouveau cette année vous faire vacciner contre la grippe et le Covid-19 en même temps. (...)

(publié le 8 octobre 2026)



SOINS : QUELLE ARTICULATION ENTRE ASSURANCE MALADIE ET COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ?

Dans un contexte de déficit de l'assurance maladie de 15,9 milliards d'euros (Md€) en 2025 qui devrait atteindre sans mesures correctrices 17,7 Md€ en 2029, deux rapports s'intéressent à la façon de mieux articuler l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire (AMC). (...)

(publié le 5 octobre 2026)

